

BORDEREAU DE DIFFUSION DE DOCUMENTS

Date : 14/08/2009

Émetteur :

EVERE SAS
Route quai Minéralier
Lieu-Dit Caban Sud
Zone Industrielle De Fos sur Mer
13778 Fos sur Mer Cedex

Destinataires

MONSIEUR JEAN-LUC BERTOGLIO
CUMIN
MADAME JENNIFER MICHELANGELO
CUMIN
MADAME KARINE RUBERT
CABINET MERLIN

Nature du document	N° du document	Indice	DÉSIGNATION	Diffusion pour :			Diffusion à :									
				Pour information	Pour observation	Pour approbation	MPM	URBASER	S'PACE	Atelier B. MIRANDA	INGEVATOR	APAVE CT	APAVE SPS	CNIM	VALORGA	CABINET MERLIN
MD	EVE PON MD 0 016	E	FICHE DE DEMANDE DE MODIFICATIONS - RESEAUX EXTERIEURS			X	X									X

Mode de diffusion : ☒ par courriel

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE -PON - MD - 0 - 016 E

Date d'émission : 17/08/2009

Désignation de l'ouvrage / élément à modifier : Zone extérieur – Réseaux extérieurs

1. Rappel du projet

L'ensemble des travaux à réaliser à l'extérieur de la parcelle ne prévoyait aucune provision concernant des travaux liés à une présence actuelle ou future de réseaux enterrés appartenant à des tiers. et ce en l'absence de données réelles et sérieuses au dossier d'appel d'offres.

Le 8^{ème} alinéa de l'article 11 de la Convention de DSP n'autorise pas la CUMPM à faire réaliser, aux frais d'EveRé, tous les travaux nécessaires à une prise en compte de réseaux PAM non définis au stade de l'appel d'offres. Il peut ainsi être assimilé à une clause léonine

Plus de trois ans après la signature du contrat DSP, EVERE continue à avoir des difficultés à obtenir des informations précises et définitives du PAM. Ces données n'étaient donc pas prévisibles au stade de l'appel d'offres.

EveRé propose de finaliser cette fiche lorsque le PAM aura définitivement exprimé ses contraintes définitives.

Dans le bail à construction, le point de raccordement au réseau existant d'eau industrielle ou d'eau à usage incendie est situé au nord des terrains au droit de l'usine Lyondell Bayer.

2. Motivation de la modification (explicite)

- Amélioration produit ☐
- Changement procédé ☐
- Autre ☒

Explications :

Les réalisations à l'extérieur de la parcelle nécessitent des aménagements pour la prise en compte des réseaux suivants (cf. plan SYN PON PG 0 027 B ci-joint). Les travaux déjà réalisés au 15 février 2009 sont :

- Dans l'emprise de l'ouvrage d'art
 - o Déviation de la canalisation d'eau potable sous la rampe du pont
 - o Déviation d'une ligne téléphonique et d'une ligne fibre optique
 - o Busage de la roubine existant pour les écoulements d'eaux de la route.

Les aménagements concernant les réseaux à prendre en compte risquent encore d'évoluer tant que les besoins et les contraintes n'auront pas été finalisés. Pour exemple, une déviation définitive de la ligne

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE -PON - MD - 0 - 016 E

Date d'émission : 17/08/2009

Désignation de l'ouvrage / élément à modifier : Zone extérieur – Réseaux extérieurs

téléphonique devra être réalisée (information non connue au 15 février 2009).

Par ailleurs, Le GPMM demande maintenant (ultérieurement au 15 février 2009) que le raccordement au réseau d'eau industrielle soit réalisé derrière l'usine de MEREX et que le conduit soit en diamètre 700 mm.

De plus, le GPMM demande la mise en place :

- d'une « buse » (de fourniture GPMM) au niveau de la traversée de la voie ferrée pour permettre le passage d'une conduite d'eau brute en diamètre 1000mm dans le futur
- de busage de la roubine : pose de buses DN600 (de fourniture GPMM) y compris le terrassement, le lit de pose, le remblaiement avec de matériaux du site, la fourniture et pose des têtes de sécurité DN600, la fourniture et mise en œuvre de grave traitée ep 35 et le re-profilage de fosse existant.

3. Description de la modification proposée :

Les modifications suivantes sont proposées pour la prise en compte des réseaux enterrés :

- Dévoiement de la canalisation d'eau potable hors de l'emprise de l'ouvrage d'art (650 ml de conduit PEHD en diamètre 300 mm)
- Dévoiement de la ligne téléphonique et d'une ligne fibre optique.(800 ml de conduit avec 5 fourreaux de diamètre 40 en PVC, et chambre de tirage tous les 200 m)
- Déviation définitive de la ligne téléphonique. Un devis pour ces travaux est joint en annexe.
- Busage de la roubine : un devis pour ces travaux est joint en annexe.

L'ensemble des modifications à réaliser sera complété quand les besoins et les contraintes seront finalisés

Le raccordement au réseau d'eau brute derrière l'usine de MEREX entraine le passage sous les voies ferrées et sous la tuyauterie gaz mise en place pour le projet de cycle combiné (non précisé dans le contrat de DSP) de la conduite (cf plans en annexe). Ces modifications et impositions complémentaires entraine un surcoût de 825.525,64€ (différence des deux devis).

Le montant de la mise en place de la buse en béton s'élève à 99.565,26 € et le montant pour le busage de la roubine s'élève à 32.544,55 €.

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE -PON - MD - 0 – 016 E

Date d'émission : 17/08/2009

Désignation de l'ouvrage / élément à modifier : Zone extérieur – Réseaux extérieurs

4. Incidence sur les autres parties du projet :

Aucune

5. Incidence prévisionnelle sur :

- Les Délais OUI ☒ NON ☐
- Les coûts OUI ☒ NON ☐

Toute demande de modification ayant une incidence sur les coûts et/ou les délais devra faire l'objet d'un dossier complémentaire. Ce dossier (EVE SIT DG 0 078) traite des incidences sur les coûts et les délais des modifications connues au 15 février 2009. Ainsi il n'intègre pas le coût de la déviation définitive de la ligne France TELECOM (230 075,11 €), le coût de la mise en place de la buse béton au niveau des voies ferrées (99 565,26 €), le surcoût du raccordement au réseau d'eau brute derrière l'usine de MEREX (825 525,64 €) ni le surcoût du busage de la roubine (32.544,55 €).

6. Impacts sur :

- ÉTUDES Non
- MATÉRIAUX - ÉQUIPEMENTS Non
- MISE EN ŒUVRE – CONSTRUCTION - ESSAIS Non
- PERFORMANCE Non
- EXPLOITATION Non
- GARANTIES Non
- SÉCURITÉ Non



MONTANT TOTAL H.T	32 544,55
TVA 19,6 %	6 378,73
MONTANT TOTAL T.T.C	38 923,28

Luis Perez

De: Sanchez Jean-Raymond [Jean-Raymond.Sanchez@marseille-port.fr]
Envoyé: mardi 23 juin 2009 23:02
À: Michael SALCE; Reboul Philippe
Cc: Gabriel Velasco
Objet: RE: Buses robine
Importance: Haute

Monsieur SALCE,

Les éléments suivants ont été commandés et sont sur le point d'être livrés :

1. assurer la continuité de la roubine existante (le long du pont en construction), en DN600,
2. permettre la pose de la future conduite d'eau brute sous voie ferrée, en DN1200,
3. permettre la pose de la future conduite d'eau potable sous voie ferrée, en DN600.

Pour les points 1) et 3), 117,5 mètres ont été commandés, pour le point 2), 52,5 mètres ont été commandés.

Je reste en attente du plan mis à jour en fonction de ces longueurs.

Sincères salutations,

Philippe,

Vérifier sur la base les tracés d'ERDF et RTE et répondre à monsieur SALCE sur l'origine des données (récolement ???).

Jean-Raymond SANCHEZ

Grand Port Maritime de Marseille

Chef de Service Fluides de Fos

☎ 04.42.48.68.71 - ☎ 04.42.48.68.70

☎ Secrétariat 04.42.48.68.72

☎ portable : 06 83 09 62 25

Email : jr.sanchez@marseille-port.fr



Ayez le réflexe Environnement, n'imprimez ce message que si nécessaire

Before printing, think about Environment

De : Michael SALCE [mailto:michael.salce@vfl.fr]
Envoyé : mardi 23 juin 2009 17:03
À : Sanchez Jean-Raymond
Cc : Gabriel Velasco; Reboul Philippe
Objet : RE: Buses robine
Importance : Haute

Monsieur

17/08/2009

Pouvez me préciser exactement combien de buses avez-vous commandé pour l'eau domestique (DN 600) et l'eau industrielle (DN 1200) ?

Conformément à notre discussion de la semaine dernière je remets le plan à jour et vous le transmets.

Sur le plan 85E1219 diffusé début mai et concernant le réseau eau industrielle apparaissent des tracés ERDF (63kV et 20kV), est-ce que ces tracés sont issus du récolement de ces ouvrages ?

Cordialement

SALCE Michaël

Responsable Pôle Ingénierie Infrastructures

V.F.L.I.

Route de St Chamas

13 680 L'Arçon de Provence

Tel : 04 90 42 95 38 - Fax : 04 90 42 94 22

GSM : 06 23 24 62 19

Courriel : michael.salce@vfl.fr

<http://www.groupevfl.com>

Ce message et tous les fichiers attachés qu'il contient sont confidentiels et réservés exclusivement à l'usage de son(ses) destinataire(s). Toute publication, diffusion ou reproduction (totale ou partielle) de ce message, ou des informations qu'il contient est interdite sauf autorisation préalable. Le contenu de ce courriel ne constitue pas un engagement de nature contractuel, sauf confirmation expresse. VFLI décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été de quelque manière altéré ou encore diffusé sans autorisation. Si vous n'êtes pas destinataire(s) de ce message, vous ne devez ni le copier ni le transmettre à des tiers, merci de le détruire immédiatement et d'en avvertir l'expéditeur.

This message and any attachments are confidential and intended solely for the use of the addressees. Any unauthorized disclosure, dissemination or duplication (either whole or partial) is prohibited unless prior authorization. The content of this e. mail does not constitute a commitment of a contractual nature unless expressly confirmed. VFLI shall not be liable for the message if altered or disseminated without prior consent.

If you are not the intended recipient of this message, you must not copy or forward it to third party; please notify the sender immediately and destroy it.

De : Sanchez Jean-Raymond [<mailto:Jean-Raymond.Sanchez@marseille-port.fr>]

Envoyé : mardi 26 mai 2009 19:08

À : Gabriel Velasco

Cc : Reboul Philippe; Cyrille Caire; Luis Perez; Michael SALCE

Objet : RE: Buses robine

Importance : Haute

Monsieur VELASCO,

En vue de commander les buses DN600 et DN1200 pour la future pose des canalisations d'eau brute et potable, merci de me communiquer les longueurs précises à approvisionner.

Le plan que monsieur SALCE m'a transmis par courriel du 18 mai indique des longueurs respectives de 29,17ml et 29,57ml. Je ne comprends pas pourquoi il y a nécessité de 63ml pour la robine et seulement la moitié pour les conduites d'eau ?! Je pense que ces 2 dernières côtes ne tiennent pas compte du talus et du débordement de talus.

Une longueur de 52,5ml me paraît plus juste (21 éléments).

Dans l'attente de votre retour.

Slt.

Jean-Raymond SANCHEZ

Grand Port Maritime de Marseille

Chef de Service Fluides de Fos

17/08/2009

☎ 04.42.48.68.71 - ☎ 04.42.48.68.70

☎ Secrétariat 04.42.48.68.72

☎ portable : 06 83 09 62 23

Email : js.sanchez@marseille-port.fr



Ayez la réflexe Environnement, n'imprimez ce message que si nécessaire

Before printing, think about Environment

De : Gabriel Velasco [<mailto:g.velasco@urbaserenvironnement.fr>]

Envoyé : mardi 26 mai 2009 17:54

À : Sanchez Jean-Raymond

Cc : Reboul Philippe; Cyrille Caire; Luis Perez

Objet : Buses robine

Bonsoir M.SANCHEZ,

Nous avons mesuré l'emprise des voies ferrées pour buser la robine, en sortant 5 MTS de plus de chaque coté et nous arrivons à une quantité de 63 ml

Comme les tubes font 2.50 ml, ça fait **26 buses de D=600 mm résistance 125A**

Du fait que nous les avons besoin semaine prochaine, nous allons les acheter et les mettre en ouvre

Merci de nous les envoyer de que soit possible a fin de que notre sous-traitant soit payé avec eux

En comptant avec votre action

Cordialement

Gabriel VELASCO

URBASER Environnement SAS

Z.I. de Fos sur Mer

Route du Quai Minier dit Zone du Caban Sud

13270 FOS SUR MER

France

Tel : +33 (0) 4 42 02 35 77 Fax : +33 (0) 4 42 02 35 89

Tel : +33 (0) 6 11 21 47 87

Email : g.velasco@urbaserenvironnement.fr



Faites un geste pour l'environnement, n'imprimez cet e-mail qu'en cas de réelle nécessité.